

Séance pédagogique avec un groupe d'élèves d'une durée de **45 minutes**, suivie d'un **entretien d'une durée de 45 minutes** avec la commission.

La séance pédagogique permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences pédagogiques spécifiques du candidat. L'entretien permet au candidat d'expliquer, dans son contexte d'exercice, le choix de ses démarches pour répondre aux besoins des élèves. Le candidat doit être capable d'analyser sa pratique par référence aux aspects théoriques et institutionnels, notamment de l'éducation inclusive.

Observations

Séance pédagogique	
Œuvre à l'accessibilité des apprentissages (démarches, aménagements, adaptations) dans le cadre des programmes en vigueur et du socle	
Favorise la qualité de la relation pédagogique : Efficience, bienveillance, prise en compte de la parole des élèves, climat de confiance	
Identifie et analyse les besoins des élèves et prend en compte les acquis antérieurs	
Définit les stratégies d'apprentissage personnalisées et explicites et fait prendre conscience aux élèves de leurs stratégies d'apprentissage	
Adapte les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement et d'évaluation en réponse à la diversité des besoins des élèves	
Assure la cohérence entre les projets collectifs et individuels (PPRE, PAP, PPS) dans une perspective de parcours de réussite	
Entretien	
Analyse sa prestation et d'argumenter ses choix (ancrage didactique et pédagogique)	
Pointe et justifie ce qui relève du « geste spécialisé » dans sa démarche d'enseignement	
Réfère sa démarche aux aspects théoriques en relation avec le contexte d'exercice	
Réfère sa démarche aux aspects institutionnels de l'éducation inclusive	
Inscrit son action dans la construction d'un parcours de réussite de l'élève	
Conçoit son action pédagogique en articulation avec toutes les classes de l'établissement et met en œuvre des modalités de co-intervention	

